



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALE LA TOUR DU PIN (ISEPE) **SEANCE DU 08 OCTOBRE 2012**

1 1 OCT. 2012 ARRIVEF

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 octobre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire,

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel Tanner à Michel Bacconnier - Jean-Paul Morel à Pierre Augustin- Rahma Khadraoui à Alain Cacaly - Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet - Sophie Baudouin à Isabelle Duret - Brigitte Pigeyre à Odile Bedeau de l'Ecochère - Yannis Burgat à Michel Charpenay - Florentine Masse à Jean-Claude Cano -Grégory Coin à David Cicala

Absents: Bénédicte Krebs - Véronique Soriano - Grégory Estrems - Stéphane Jeannet -Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.10.08 22

OBJET : Carrefour des Métiers – attribution d'une indemnité forfaitaire pour deux intervenants

Madame Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Adjointe déléquée au développement économique expose que, chaque année, la commune organise le carrefour des métiers en direction des jeunes de la commune.

La commission développement économique a proposé la prise en charge des frais kilométriques supportés par les intervenants, à savoir :

- Mme Emilie Teyssier (Commerciale, société M.B.M.), domicilié à Villeurbanne (69) Pour un montant de 60,04 €.
 - M. Guy MERCIER (Educateur / formateur, association AROEVEN Lyon), domicilié à LYON (69)

Pour un montant de 27,27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder une indemnité forfaitaire à Madame Emilie TEYSSIER pour un montant de 60,04 € et à Monsieur Guy MERCIER pour un montant de 27,27 €.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 octobre 2012. Publication et transmission en sous-préfecture le 10 0CT, 2012

